LES VOYAGES
La Libre

Festival Mozart à Salzbourg

A l'occasion du 270e anniversaire de Mozart

La Libre Musique — Du 26 au 29 janvier 2026

Preference

Preference Travel Team
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

Destination Mozart : Une Invitation à un Voyage Musical Inoubliable

La « Semaine Mozart » se tient chaque année à Salzbourg, ville natale du génie musical qu'est Wolfgang Amadeus Mozart. Rejoignez-nous pour célébrer l'un des compositeurs les plus influents et admirés de l'histoire, dont les œuvres intemporelles continuent d'émouvoir les cœurs et d'inspirer le monde entier.

L'édition 2026 revêt un caractère tout particulier : elle commémore à la fois les ***270 ans de la naissance de Mozart*** *et les* ***70 ans du festival****. Pour l'occasion, une nouvelle mise en scène de* ***La Flûte enchantée,*** *dirigée par* ***Roberto González-Monjas****, rendra hommage à la dernière période créative du compositeur. Le programme inclura également des œuvres contemporaines, des concerts emblématiques et les adieux poignants d'ensembles musicaux légendaires.*

Votre périple musical débutera avec une représentation du ***Concert des Nations****, un orchestre jouant sur instruments d'époque et composé majoritairement de musiciens originaires de pays de culture latine. Le* ***27 janvier****, jour de l'anniversaire de Mozart, vous assisterez à la toute nouvelle mise en scène de l'opéra emblématique La Flûte enchantée, en* ***première catégorie****. Vous poursuivrez ce voyage d'exception avec un récital du pianiste français* ***Éric Le Sage*** *et du flûtiste suisse* ***Emmanuel Pahud****. Enfin, pour conclure cette immersion musicale en beauté, vous assisterez à un concert du* ***prestigieux Orchestre philharmonique de Vienne****.*

Ce voyage sera animé par ***Patrick Dheur****, pianiste concertiste et compositeur belge. Grâce à son expertise et à sa passion communicative, il vous dévoilera les subtilités et les secrets des œuvres au programme, enrichissant chaque instant de cette expérience unique.*

Les plus de ce voyage :

- **Le choix de 4 concerts du Festival avec des intervenants prestigieux !**
- **L'opéra LA FLUTE ENCHANTEE en 1ère catégorie !**
- **Les représentations du Philharmonique de Vienne et du Concert des Nations**
- **Vols au départ de Bruxelles à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines**
- **Un programme varié proposant des visites culturelles et des concerts**
- **La visite privée du trésor des autographes**
- **Les conférences interactives de Patrick Dheur, pianiste et compositeur belge de renommée internationale**
- **Accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles**

RÉDUCTION : prix préférentiel pour toute inscription avant le 15/09 (- 200 €/pers.)

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE : PATRICK DHEUR

Compositeur - Pianiste - concertiste

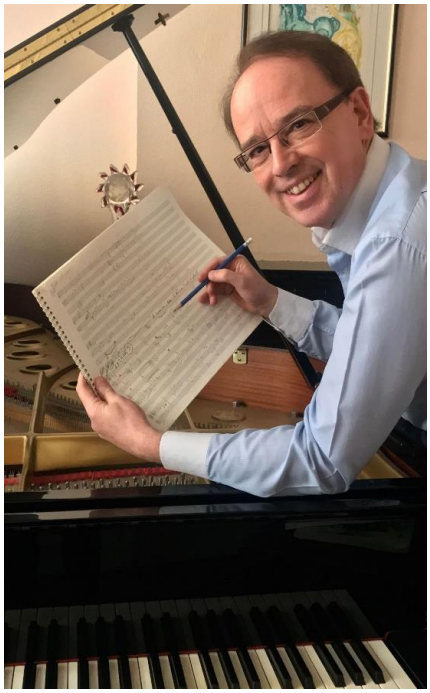

Bien connu comme pianiste pour ses nombreuses tournées de concerts à travers le monde, Patrick Dheur est aujourd'hui également un compositeur apprécié dans une palette de genres musicaux allant de la pièce instrumentale aux ensembles de musique de chambre, des fresques symphoniques aux Cantates et concertos.

Bénéficiant de la complicité et de la confiance d'interprètes de renom, il mène une **carrière internationale de pianiste-concertiste et de compositeur** avec plus de 20 tournées aux USA et un concert emblématique au Carnegie Hall de New York en novembre 2016. On le retrouve en Chine, au Japon, en Russie, en Italie, en France, en Norvège, en Autriche, en Allemagne, en Afrique.

Il collabore régulièrement avec les plus grands artistes, en Belgique et sur les scènes internationales (Frank Braley, Pierre Amoyal, José van Dam, Yuri Bashmet, Irina Tseitlin, Lola Bobesco, Ronald Van Spaendonck...).

Plus de 22 CDs à ce jour retracent l'évolution incessante du compositeur et de l'interprète.

Cette dualité artistique peu commune est transcrite dans son livre "Composer avec le monde. Sept notes pour se comprendre", paru aux éditions Snel en novembre 2018, qui ajoute à sa créativité musicale un talent littéraire certain à découvrir dans plusieurs ouvrages et diverses publications ainsi que dans les livrets de ses Cantates et Oratorios.

Citoyen d'honneur de la Ville de Liège, sa ville natale, il s'investit dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine musical liégeois, notamment par sa mission de **Conservateur du Musée Grétry** et dans ses nombreux enregistrements en lien avec la musique et les collections muséales liégeoises.

PROGRAMME :

BRUXELLES ✈ MUNICH - SALZBOURG LUNDI 26 JANVIER

En matinée, envol de Bruxelles à bord de la compagnie aérienne Brussels Airlines en direction de Munich.

Arrivée à Munich et transfert vers **Salzbourg** (185 km – env. 2h30).

> Du haut de sa forteresse, Salzbourg séduit par sa forêt de clochers baroques et de dômes évoquant, par moments, des cités du Nord de l'Italie. Sous l'emprise des prince-archevêques, la ville se développe. De nombreuses places aux fontaines sculptées et des édifices à l'architecture noble voient le jour, conférant au bourg son charme caractéristique.
>
> Touchée par les muses, Salzbourg est également le berceau de quelques figures importantes de la musique telles que Herbert von Karajan et Wolfgang Amadeus Mozart, l'un des plus grands virtuoses de la musique à qui, deux fois par an, la ville dédie un festival.

Déjeuner et arrivée à l'hôtel **Imlauer & Bräu 4***. Installation.

> À quelques minutes du Mozarteum et des ruelles baroques du centre, l'hôtel Imlauer & Bräu séduit par son confort soigné, son atmosphère familiale et typiquement salzbourgeoise. Son emplacement privilégié, tout proche des jardins de Mirabell, de la maison natale de Mozart ou encore de la forteresse de Hohensalzburg, en fait un point de départ idéal pour découvrir Salzbourg à pied.

Première **conférence interactive animée par Patrick Dheur**, suivie du diner.

En soirée, départ à pied vers le Mozarteum (+/- 10 min) pour la représentation du **Concert des Nations** en l'honneur de Mozart, **en 3ème catégorie.**

Le Concert des Nations - *orchestre d'instruments d'époque, le premier de ce type, formé principalement de musiciens originaires de pays de culture latine*

Direction : Jordi Savall

MOZART
Sérénade en ré majeur KV 239 *« Serenata notturna »*

CHRISTOPH WILLIBALD GLUCK
Semiramis Wq. Anh. C/1

MOZART
Ouverture de *L'Enlèvement au sérail* KV 384

CHRISTOPH WILLIBALD GLUCK
Ballet *Don Juan ou Le Festin de pierre* Wq. 52

MOZART
Ouverture de *Don Giovanni* KV 527

Retour à l'hôtel et nuitée.

Le matin, début des visites de la ville de Salzbourg avec la visite de la **maison natale de Mozart**.

> Située au cœur de la vieille ville, au n°9 de la Getreidegasse, cette maison est l'un des lieux les plus visités d'Autriche. C'est ici que Wolfgang Amadeus Mozart est né le 27 janvier 1756 et où il a vécu avec sa famille pendant les 17 premières années de sa vie.
>
> Transformée en musée dès 1880 par la Fondation Internationale Mozarteum, la maison retrace l'enfance et les débuts de carrière du compositeur. On y découvre une collection unique d'objets originaux : instruments de musique (dont le violon de son enfance et un clavecin), documents d'époque, lettres manuscrites, portraits de famille et objets personnels.
>
> La visite permet de comprendre le quotidien de la famille Mozart à Salzbourg au 18e siècle, leur vie sociale, ainsi que le contexte dans lequel le jeune prodige a grandi et développé son immense talent musical.

Déjeuner et après-midi libres pour flâner dans cette jolie petite ville ou pour vous reposer.

En fin d'après-midi**, conférence interactive animée par Patrick Dheur**. Dîner à l'hôtel.

En soirée, départ pour la **Haus für Mozart**, salle moderne de 1500 places qui offre une acoustique exceptionnelle, pour le fameux opéra de Mozart **« La Flûte enchantée » en 1ère catégorie,** afin de fêter le 270e anniversaire de ce prodige.

MOZART - La Flûte enchantée KV 620
Singspiel (« Grand opéra ») en 2 actes
Livret probablement d'Emanuel Schikaneder

Mise en scène : Rolando Villazón
Décors : Harald Thor
Costumes : Tanja Hofmann
Chorégraphie : Ramses Sigl
Lumières : Stefan Bolliger
Vidéo : Roland Horvath / rocafilm
Dramaturgie : Ulrich Leisinger

Avec, entre autres :
Mozarteumorchester Salzburg
Philharmonia Chor Wien
Direction musicale : Roberto González-Monjas

Distribution :
Franz-Josef Selig : Sarastro
Kathryn Lewek : Reine de la Nuit
Magnus Dietrich : Tamino
Emily Pogorelc : Pamina
Theodore Platt : Papageno
Tamara Ivaniš : Papagena
Préparation des chœurs : Walter Zeh

Retour à l'hôtel et nuitée.

Le matin, **conférence interactive animée par Patrick Dheur.**

En fin de matinée, départ à pied vers le **Mozarteum** (+/- 10 min) pour le récital d'Emmanuel Pahud et Eric le Sage, en 3ème catégorie.

> *Figure incontournable de la scène musicale internationale,* ***Emmanuel Pahud*** *est l'un des flûtistes les plus brillants de sa génération. Première flûte solo de l'Orchestre philharmonique de Berlin, il mène une carrière de soliste éclectique et exigeante, explorant aussi bien le répertoire classique que contemporain.*
>
> *À ses côtés, le pianiste français* ***Éric Le Sage****, réputé pour sa finesse de jeu et son affinité avec la musique de chambre, apporte une sensibilité rare et une maîtrise profonde du répertoire romantique. Lauréat du Concours international Schumann de Zwickau, il collabore régulièrement avec les plus grands interprètes et ensembles.*

Emmanuel Pahud – flûte
Éric Le Sage – piano

MOZART
Sonate en si bémol majeur pour violon, KV 378

CLARA SCHUMANN
Trois romances, op. 22

MOZART
Sonate en sol majeur pour violon, KV 379
Sonate en mi mineur pour violon, KV 304

ROBERT SCHUMANN
Trois romances, op. 94

MOZART
Sonate en do majeur pour violon, KV 296

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation de la journée avec la visite de **Domquartier** et de la **Cathédrale**.

> Joyaux architectural situé au cœur de la vieille ville de Salzbourg, cet édifice imposant fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO et est considéré comme l'un des symboles emblématiques de la ville. La cathédrale fut construite au 17e siècle dans un style baroque fascinant, avec sa façade ornée de statues, de fresques et d'une profusion de détails architecturaux.

Diner à l'hôtel avant la représentation du soir.

En soirée, départ en véhicule privé vers le **Großes Festspielhaus** pour le concert du **Philharmonique de Vienne, en 3ème catégorie.**

Robin Ticciati – direction
Magdalena Kožená – mezzo-soprano
Daniel Ottensamer – clarinette

CHRISTOPH WILLIBALD GLUCK
Ouverture de *Alceste* Wq. 44

MOZART
Concerto pour clarinette en la majeur KV 622

HECTOR BERLIOZ
Les nuits d'été, op. 7

MOZART
Symphonie en mi bémol majeur KV 543

Retour à l'hôtel et nuitée.

En matinée, **visite <u>privée</u> du Trésor des autographes**, dans le sous-sol de la résidence de Mozart.

Depuis le milieu du 19e siècle, le fonds le plus précieux de la Fondation internationale Mozarteum est constitué de lettres et de documents ainsi que de partitions autographes provenant du cercle familial de Mozart. La bibliothèque possède plus de la moitié de tous les documents connus liés à la famille, dont environ 200 lettres originales de Mozart (pour 150 d'entre elles, il est le principal contributeur, pour les 50 autres, un contributeur parmi d'autres), environ 300 lettres de son père Leopold, et plus de 100 manuscrits musicaux autographes, dont la plupart sont des esquisses et des brouillons des œuvres de Mozart, ainsi que des autographes de la main de Franz Xaver Wolfgang Mozart. La collection comprend également des partitions, des lettres et d'autres documents de nombreuses autres personnalités du 18e au 20e siècle.

Le sous-sol de la maison où vivait la famille Mozart abrite la chambre forte contenant les trésors autographiques, ainsi qu'une salle d'exposition qui n'est normalement pas accessible au public.

Déjeuner d'adieu.

En début d'après-midi, transfert vers l'aéroport de Munich. Formalités d'enregistrement.
Vol direct à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE VOYAGE –

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM **20** PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO (RESERVATION JUSQU'AU 15/09/2025) :
LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **3.195 €**
LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **350 €**

PRIX NORMAL (RESERVATION APRES LE 15/09/2025) :
LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **3.395 €**
LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **350 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux Bruxelles-Munich à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines
- Les transferts Munich-Salzbourg-Munich en autocar
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 89,14 €)
- L'hébergement et le petit déjeuner dans l'hôtel 4* mentionné (ou similaire)
- La pension complète, hors boissons (à l'exception du déjeuner du mardi 27 janvier)
- Les places des quatre représentations, dont **« La Flûte Enchantée » en 1ère catégorie**
- La visite **privée** du Trésor des autographes
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les transferts mentionnés au programme
- L'accompagnement d'un guide local parlant français pendant tout le circuit
- L'accompagnement et les conférences du pianiste Patrick Dheur*
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- Les attentions de La Libre
- La TVA d'application
- La prime du Fonds de Garantie Voyages

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le déjeuner du mardi 27 janvier
- Les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles
- Les éventuels droits de photos et de vidéos sur les sites
- Les assurances (annulation, assistance, bagages).

* sous réserve d'impondérable ou d'un facteur indépendant de notre volonté

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 10/07/2025

REMARQUES IMPORTANTES :

LES PLACES POUR LE FESTIVAL SONT TRES DEMANDEES – AFIN DE GARANTIR LA DISPONIBILITE, IL EST IMPORTANT DE S'INSCRIRE DES QUE POSSIBLE SI LE PROGRAMME VOUS INTERESSE ET CERTAINEMENT AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2025 *(CECI VOUS PERMETTRA EGALEMENT DE BENEFICIER DU PRIX PRESTO).*

LE PROGRAMME DU FESTIVAL EST DONNE SOUS TOUTE RESERVE DE MODIFICATION PAR LES ORGANISATEURS ET MUSICIENS.

L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE EN FONCTION DES ALEAS DU TRAFIC, DES CONSEILS DU GUIDE, DES REGLEMENTATIONS POLITIQUES ET SANITAIRES, DE LA METEO, ETC...

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : FESTIVAL MOZART – DU 26 AU 29 JANVIER 2026

LA LIBRE MUSIQUE

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM 1 : ..... GSM 2 : .....

ADRESSE E-MAIL (passager 1) : .....

ADRESSE E-MAIL (passager 2) : .....

RÉSERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° CARTE D'IDENTITÉ : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° CARTE D'IDENTITÉ : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « XPLORASSUR »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDÉMIE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES *DONT COVID*) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : ☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE : 3.195 €**

☐ APRÈS LE 15/09, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.395 €**
☐ LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **350 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 26 DÉCEMBRE 2025.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : SALZBOURG D.3956

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À ..... , LE .....

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.
En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :
Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.
En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.
Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

Lic Cat A 1652 01/07/2018

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage**
✗ **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes**
✗ **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
✗ **Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
! **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
! **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
! **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
! **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.